

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Note 9 - Capital social = 344 941 670 euros

Mouvements des Titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	180 597 733	1,91	344 941 670
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	180 597 733	1,91	344 941 670

Tableau des Capitaux Propres	Capitaux propres à l'ouverture	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Remboursement de la prime d'émission	Augmentation de capital	Dividendes	Autres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres à la clôture
Capital social	344 941 670							344 941 670
Prime d'émission								
Prime d'apport								
Réserve légale	5 156 327	4 332 930						9 489 257
Report à nouveau	2 253 407	-749 290						1 504 117
Résultat de l'exercice	88 658 597	-3 583 640			-83 074 957		19 099 337	19 099 337
Subvention d'invest.	11 853 262					-1 060 480		10 792 782
Provisions réglementées	1 190 415 966					31 292 069		1 221 708 035
TOTAL	1 641 279 229				-83 074 957	30 231 589	19 099 337	1 607 535 198

Note 10 - Provisions = 1 248 809 016 euros

Nature des Provisions	Au 31/12/2016	Dotations	Reprises		Au 31/12/2017
			Utilisées	Sans objet	
Provisions réglementées	1 190 415 967	51 706 519	(20 414 450)		1 221 708 036
Amortissements dérogatoires (1)	1 190 415 967	51 706 519	(20 414 450)		1 221 708 036
Provisions pour risques et charges	50 679 575	5 114 019	(25 164 361)	(3 528 253)	27 100 980
Provisions pour litiges (2)	36 387 009	3 370 000	(24 545 756)	(3 528 253)	11 683 000
Provision pour risques sur participation					
Provisions pertes de change					
Provisions relatives au personnel (3)	13 707 566	444 019	(33 605)		14 117 980
Provisions pour restructuration (4)		1 300 000			1 300 000
Autres provisions pour charges diverses (5)	585 000		(585 000)		
TOTAL	1 241 095 542	56 820 538	(45 578 811)	(3 528 253)	1 248 809 016

(1) Amortissements dérogatoires :

Ils concernent principalement les installations techniques et notamment le gaz coussin

(2) Provisions pour litiges :

- Dépréciation des stocks de matériel (contrôle fiscal) : 5 800 000 euros dont une dotation complémentaire de 900 000 euros au titre de l'exercice 2017
- Taxes foncières et contribution foncière des entreprises (contrôle fiscal des bases foncières) : 1 283 000 euros dont une dotation complémentaire de 770 000 euros au titre de l'exercice 2017
- Taxes énergétiques (contrôle des douanes sur la TICGN et la TICPE) : 4 600 000 euros dont une dotation complémentaire de 1 700 000 euros au titre de 2017
- Reprise suite à la résolution du litige fournisseur : 24 545 756 euros
- Reprise suite à la résolution du contrôle fiscal 2009 : 3 528 253 euros

- (3) Provisions relatives au personnel : (cf. détails en note 13)
- (4) Provision pour restructuration
Provision pour charges relatives au dispositif d'accompagnement prévu dans l'accord fin de carrière signé le 29 août 2017
- (5) Autres provisions pour charges diverses :
Reprise suite à paiement, de la provision constituée en 2016 au titre de la contribution supplémentaire au financement du 1% CCAS dans le cadre d'une négociation engagée au sein de la Branche IEG (notamment EDF et Engie)

Note 11 – Echancier des dettes = 1 720 434 331 euros

Etat des Dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	274 811	274 811		
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Découverts, concours bancaires	274 811	274 811		
Dettes financières diverses	1 367 393 760	359 393 759	450 000 000	558 000 000
Emprunts (1)	1 364 348 618	356 348 618	450 000 000	558 000 000
Dettes diverses (2)	3 045 142	3 045 141		
Fournisseurs	270 795 142	270 795 142		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	244 875 807	244 875 807		
Dettes fournisseurs d'immobilisations	25 919 335	25 919 335		
Dettes fiscales & sociales	72 723 010	72 723 010		
Personnel, organismes sociaux	32 014 617	32 014 617		
Etat, impôt sur les bénéfices				
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	9 632 256	9 632 256		
Autres	31 076 137	31 076 137		
Autres dettes	9 235 355	9 235 355		
Autres	9 235 354	9 235 355		
Avances et acomptes reçus s/ commandes	12 255	12 255		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 720 434 331	712 434 331	450 000 000	558 000 000

- (1) Les emprunts s'établissent à 1 352 000 euros et les intérêts courus non échus s'élèvent à 12 348 618 euros pour 2017
- (2) Les dettes diverses correspondent à des garanties reçues sur contrats

Détail des emprunts :

En millions d'euros	Date d'émission	Échéance	Montant	Capital restant dû	Tranche	Taux fixe	Taux variable	Amortissement du capital
Emprunt ENGIE	07-juil-10	09-juil-20	350	350	200 150	3,68%		<i>in fine</i> <i>in fine</i>
Emprunt ENGIE	19-sept-11	19-sept-18	344	344	229 115	3,22%		<i>in fine</i> <i>in fine</i>
Emprunt ENGIE	28-sept-12	28-sept-19	100	100	66 34	2,39%		<i>in fine</i> <i>in fine</i>
Emprunt ENGIE	30-juil-15	30-juin-25	558	558	558	1,58%		<i>in fine</i>
Total			1352	1352				

Les emprunts conclus en 2010, 2011 et 2012 ont permis le financement des investissements de STORENGY dans le cadre de ses activités de construction. Le dernier emprunt souscrit en mai en 2015 à hauteur de 558 000 000 euros a permis à STORENGY SA de refinancer ses filiales.

Note 12 - Charges à payer par postes du bilan = 310 643 573 euros

Charges à Payer	2017	2016
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit et du Groupe ENGIE	12 348 618	12 468 683
Emprunts & dettes financières diverses (1)		4 490 400
Fournisseurs	230 037 567	113 140 122
Dettes fiscales & sociales	38 564 232	31 958 290
Dettes sur immobilisations	20 520 356	16 448 824
Autres dettes (1)	9 172 800	
TOTAL	310 643 573	178 506 319

(1) La charge à payer correspond à un contrat de prestation vis-à-vis du GIE Géométhane ; elle est classée en Autres Dettes en 2017 (9 172 800 euros)

Note 13 – Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel de STORENGY

Détail des Engagements Sociaux	2017	2016
Retraites	44 662 894	41 763 773
Départs Volontaires des Entreprises	0	
Retraites + DVE	44 662 894	41 763 773
Indemnité de fin de carrière / Indemnité de mise à la retraite	8 245 544	8 127 101
Secours immédiat	8 062 013	7 504 101
Indemnité compensatrice des frais d'étude	197 120	202 958
Avantage en nature	110 160 512	105 504 137
Indemnité congés exceptionnels	2 208 670	2 242 275
Total Avantages Post Emploi	128 873 859	123 580 572
Rentes Accidents du travail / Maladies professionnelles et aide amiante	8 154 888	7 890 542
Incapacité (hors incapacité suite à incapacité temporaire)	2 025 364	1 943 716
Incapacité temporaire (long. Maladies)	131 316	108 431
Incapacité suite incapacité temporaire	502 823	278 881
Médailles	1 597 742	1 522 602
Total Avantages Long Terme	12 412 133	11 744 172
Total Engagements Bruts	185 948 886	177 088 517
Dont :		
- Provisionnés (*) (cf. Note 10)	14 117 980	13 707 566
- Couverts par des contrats d'assurance (valeur de marché)	46 709 064	44 071 172

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées en relation avec des actuaires indépendants. Les taux pondérés des principales hypothèses actuarielles sont présentés ci-après :

	Retraites		Autres avantages postérieurs à l'emploi		Avantages à long terme		Total des engagements	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Taux d'actualisation	2,26%	2,35%	2,02%	2,06%	1,67%	1,67%	2,07%	2,11%
Taux d'inflation	1,81%	1,83%	1,81%	1,83%	1,79%	1,81%	1,81%	1,83%
Durée résiduelle de service	19,4 ans	19,4 ans	19,4 ans	19,4 ans	12,2 ans	12,4 ans	21,1 ans	20,1 ans

A – PENSIONS DU REGIME DES IEG

Les personnels salariés et retraités des IEG sont, depuis le 1er janvier 2005, affiliés de plein droit à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIIEG). La CNIIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Sécurité sociale, et du Budget. Les conditions de détermination de droits à la retraite, fixées par le statut national du personnel (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics. Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en modifier les termes.

Les droits spécifiques passés (droits au 31 décembre 2004) des activités non régulées sont financées par les entreprises des IEG dans les proportions définies par le décret n° 2005-322 du 5 avril 2005.

Les droits spécifiques du régime constitués depuis le 1er janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

1. Les obligations financières de STORENGY

En application de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, à compter du 1er janvier 2005, les obligations financières de STORENGY SA sont les suivantes :

- verser à la CNIIEG sa quote-part des cotisations dues aux régimes de retraites de droit commun, cotisations que la CNIIEG reverse à la CNAV, l'AGIRC et l'ARRCO ;
- verser à la CNIIEG sa contribution au financement des prestations servies excédant les droits relevant des régimes de droit commun et non financées par la contribution tarifaire ;
- verser à la CNIIEG sa quote-part des contributions exceptionnelles, forfaitaires et libératoires dues à la CNAV, à l'AGIRC et à l'ARRCO et non financées par la CTA ;
- verser à la CNIIEG sa quote-part des dépenses de gestion administrative de cette dernière ainsi que des charges de compensation avec les autres régimes légaux de retraite et des prestations relatives aux risques invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles ;
- en tant que fournisseur de gaz et d'électricité (et le cas échéant d'acheminement de gaz), collecter et reverser à la CNIIEG les contributions tarifaires.

La revalorisation des pensions et des rentes d'invalidité est calculée, depuis le 1er janvier 2009, sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

2. Mode de calcul des engagements de retraite

Les engagements de STORENGY SA sont déterminés selon une méthode actuarielle conformément au mode de calcul des engagements présenté dans la recommandation de l'ANC du 7 novembre 2013 (2013-02). Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière : leur évaluation intègre l'ancienneté des agents, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés le cas échéant en fonction de critères caractéristiques des agents des IEG (service actif, nombre d'enfants pour les femmes) ;
- l'évolution des effectifs de retraités, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et, le cas échéant, sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des agents des IEG ;
- les reversions de pensions, dont l'évaluation associe la probabilité de survie de l'agent et de son conjoint, et le taux de matrimonialité relevé sur la population des agents des IEG.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;
- ils sont déterminés pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, relevant du régime des IEG ou s'agissant des régimes ex Suez pour l'ensemble des salariés et retraités bénéficiaires de ces régimes ;
- les écarts actuariels sont immédiatement pris en compte.

Au 31 décembre 2017, les engagements au titre des retraites sont évalués à 44 662 894 euros et sont couverts à hauteur de 91 % par des contrats d'assurance.

B - LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs des IEG :

- Avantages postérieurs à l'emploi :
 - l'avantage en nature énergie,
 - les indemnités de fin de carrière,
 - les congés exceptionnels de fin de carrière,
 - le régime des capitaux décès,
 - le régime aide aux frais d'études.
- Avantages à long terme :
 - les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,
 - les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité,
 - les médailles du travail,
 - l'aide bénévole amiante.

La méthode retenue pour évaluer les engagements est celle des « unités de crédits projetés ».

Les principaux engagements sont décrits ci-après.

1. L'avantage en nature énergie

L'article 28 du statut national du personnel des IEG prévoit que l'ensemble des agents (actifs et inactifs) bénéficie d'un régime d'avantage en nature énergie. Cet avantage recouvre la fourniture de gaz et d'électricité à tarif préférentiel.

L'engagement relatif à la fourniture de gaz aux agents d'ENGIE SA et d'EDF correspond à la valeur actuelle probable des kWh à fournir aux agents ou à leurs ayants droit pendant la phase de retraite, valorisée sur la base du coût de revient unitaire. À cet élément s'ajoute la valeur probable du prix de l'accord d'échange d'énergie avec EDF.

Au 31 décembre 2017, les engagements au titre de l'avantage énergie pour STORENGY sont évalués à 110 160 512 euros.

2. Les indemnités de fin de carrière

Depuis le 1er juillet 2008, les agents (ou leurs ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent) perçoivent, lors de leur départ en retraite, une indemnité de fin de carrière progressive en fonction de leur ancienneté dans les IEG.

Au 31 décembre 2017, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont évalués à 8 245 544 euros et sont couverts à hauteur de 60 % par des contrats d'assurance.

3. Les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles

Comme les salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les prestations couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle.

Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

Au 31 décembre 2017, les engagements au titre des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles sont évalués à 8 154 888 euros.

C - PROVISIONS

STORENGY provisionne à la clôture de l'exercice les rentes accidents du travail et maladies professionnelle, les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité en cours de service et les prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Les provisions pour avantages au personnel s'établissent à 14 117 980 euros au 31 décembre 2017 détaillées comme suit :

Engagements correspondants à....	2017	2016
Des droits déjà ouverts		
Accidents du travail et maladies professionnelles (y compris amiante)	8 154 888	7 890 542
Pensions d'invalidité		
▪ Incapacité temporaire	131 316	108 431
▪ Invalidité (hors invalidité suite à incapacité temporaire)	2 025 364	1 943 716
Des prestations dues pendant la période d'activité des salariés		
Congés exceptionnels de fin de carrière	2 208 670	2 242 275
Médailles du travail	1 597 742	1 522 602
TOTAL	14 117 980	13 707 566

D - CONTRATS D'ASSURANCE

Les engagements de retraites et d'indemnités de fin de carrière de STORENGY sont couverts par des contrats d'assurance dont la gestion des fonds a été confiée à des sociétés de gestion d'actifs.

Des versements ont été effectués en 2017 sur ces fonds assurantiels pour un montant de 4 758 000 euros en couverture des droits spécifiques retraites validés au cours de l'exercice.

Des indemnités ont été versées par le fonds sur 2017 pour un montant de 3 876 000 euros.

<i>En euros</i>	2017	2016
Primes Externalisation		
<i>IFC</i>	458 000	375 000
<i>Retraite</i>	4 300 000	4 450 000
Total	4 758 000	4 825 000

<i>En euros</i>	2017	2016
Indemnisation du Fonds		
<i>IFC</i>	341 000	533 000
<i>Retraite</i>	3 535 000	2 654 000
Total	3 876 000	3 187 000

La juste valeur de ces contrats au 31 décembre 2017 est de 46 709 064 euros dont 41 754 838 euros concernent les retraites et 4 954 226 euros concernent les IFC.

E – REGIME DE RETRAITE SUPPLEMENTAIRE A COTISATIONS DEFINIES

Les salariés relevant du régime des IEG bénéficient par ailleurs, d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies mis en place en 2009. Les cotisations patronales versées à ce titre s'élèvent à 896 094 euros en 2017.

Note 14 – Formation

Dans la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale, les pouvoirs publics ont exprimé leur volonté de renforcer les salariés comme acteurs de leur orientation professionnelle.

Cette loi a pour ambition d'accroître le niveau de qualification de chacun et de sécuriser les parcours professionnels. Elle a pour cela instauré une nouvelle modalité d'accès à la formation : le Compte Personnel de Formation (CPF), qui a remplacé le Droit Individuel à la Formation (DIF) au 1er janvier 2015.

Le CPF permet de capitaliser des heures de formation à hauteur de 150 heures maximum, (à raison, 24 heures par an pendant 5 ans, puis de 12 heures pendant 2,5 ans).

Par ailleurs, le solde des heures acquises au titre du DIF au 31 décembre 2014 sont cumulables avec les heures acquises au titre du CPF et utilisables jusqu'au 31 décembre 2020 aux conditions du CPF.

Les salariés ont la possibilité d'utiliser leur solde de CPF sur le temps de travail avec l'autorisation de l'employeur ou hors temps de travail.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 15 – Ventilation du chiffre d'affaires = 767 411 077 euros

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du Chiffre d'Affaires (montant HT)	2017	2016
Production vendue de biens	341 445 193	354 637 113
Prestations expertise et service	3 843 479	3 118 875
Prestations interfaces techniques	10 959 677	12 905 836
Accès des tiers aux stockages	361 531 766	470 965 146
Prestations de stockage et d'équilibrage	36 745 785	30 483 527
Autres prestations de services	10 072 309	8 556 189
Autres recettes	2 812 867	1 888 249
TOTAL	767 411 077	882 554 934

Note 16 – Autres achats et charges externes = 140 005 614 euros

Autres achats et charges externes	2017	2016
Achats non stockés de matière et fournitures	15 791 779	16 485 785
Frais accessoires incorporés aux achats	1 700 569	3 291 263
RRRO sur achats	-19 858	-9 367
Sous-traitance générale	9 574	3 123
Redevances de crédit-bail		
Locations	3 956 418	4 462 140
Charges locatives	1 096 203	1 010 274
Entretien et réparations	23 413 280	16 256 999
Primes d'assurance	6 200 444	6 258 782
Etudes et recherches	5 787 399	4 902 480
Services extérieurs divers	422 153	654 734
Personnel extérieur à l'entreprise	2 895 353	2 822 395
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 691 371	2 516 435
Publicité, publications, relations publiques	1 164 459	957 857
Transports de biens et transports collectifs du perso	2 613 489	1 537 118
Déplacements, missions et réceptions	2 677 958	2 501 682
Frais postaux et de télécommunications	353 167	340 257
Services bancaires et assimilés	57 283	72 964
Autres services extérieurs divers	70 194 574	85 912 445
TOTAL	140 005 614	149 977 365

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en « Autres achats et charges externes ». Les activités de recherche et de développement de STORENGY sont notamment effectuées par la Direction de la Recherche et de l'Innovation d'ENGIE, à travers des partenariats sous forme de projets et d'assistance scientifique et technique.

Frais de R&D	2017	2016
Etudes intéressant le secteur technique	2 007 648	1 846 444
Dépenses de recherche fondamentale et études expérimentales	3 779 751	3 056 035
TOTAL	5 787 399	4 902 480

Note 17 – Charges de personnel = 74 905 863 euros

Les effectifs statutaires et non statutaires au 31 décembre 2017 s'établissent à 828 salariés.

En nombre de salariés	2017	2016
Cadres	320	317
Maitrisés	506	528
Exécutions	2	3
TOTAL	828	848

L'effectif moyen annuel est de 839 salariés en 2017; il était de 856 salariés en 2016.

L'effectif moyen payé (équivalent temps plein) est de 829 salariés en 2017 ; il était de 837 salariés en 2016.

Le poste charges de personnel se décompose de la manière suivante :

En euros	2017	2016
Salaires et traitements	48 085 208	48 456 324
Charges sociales	20 939 924	21 281 136
Intéressement (1)	1 027 676	
Abondement (1)	1 133 170	
Autres charges	3 719 884	5 078 676
TOTAL	74 905 863	74 816 136

(1) En 2017, un intéressement et un abondement sont mis en place en application de l'accord du 1^{er} janvier 2015 relatif à l'intéressement du personnel aux résultats et performances collectives de l'entreprise et de l'accord du 30 juin 2015 relatif à l'abondement.

L'intéressement et l'abondement sont considérés comme des charges de personnel.

Ils viennent compléter le montant calculé au titre de la participation aux résultats de la société.

**Note 18 – Dotations et reprises sur amortissements et provisions d'exploitation,
Transfert de charges**

Dotations et reprises d'amortissements	2017	2016
Dotations aux amortissements linéaires	(96 088 607)	(92 735 378)
Reprise sur amortissements		0
TOTAL	(96 088 607)	(92 735 378)

Dotations et reprises de provisions et de dépréciations	2017	2016
Provisions relatives au personnel (<i>dotations</i>)	(444 019)	(906 173)
Provisions relatives au personnel (<i>reprises</i>)	33 605	17 329
Provisions pour litiges (<i>dotations</i>)	(3 370 000)	(11 315 253)
Provisions pour litiges (<i>reprises</i>)	28 074 009	
Provisions pour dépréciation des stocks (<i>reprises</i>)	4 400 000	
Provisions pour charges diverses (<i>dotations</i>)		(585 000)
Provisions pour charges diverses (<i>reprises</i>)	585 000	
TOTAL	29 278 595	(12 789 097)

Transferts de charges	2017	2016
Transferts de charges	12 186	462 745
TOTAL	12 186	462 745

Note 19 – Résultat financier = - 16 215 120 euros

	Charges 2017	Produits 2017	Net 2017	Net 2016
Revenus des titres de participation (1)		10 620 059	10 620 059	10 957 249
Intérêts, charges et produits assimilés (2)	(27 570 403)	102 978	(27 467 425)	(27 529 832)
Résultat de change	(178 265)	225 616	47 351	(340 941)
Autres charges et produits financiers (3)	(1 514)	585 632	584 118	655 844
Dotations et reprises de provisions à caractère financier		777	777	(499)
TOTAL	(27 750 182)	11 535 062	(16 215 120)	(16 258 178)

- (1) Les revenus des titres de participation de l'exercice N correspondent à la quote-part de résultat du GIE Géométhane de N-1 comptabilisée en N à l'issue de l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale du GIE.
- (2) Les charges d'intérêts sur emprunts souscrits auprès d'ENGIE Finances représentent 27 502 748 euros.
- (3) Les autres charges financières correspondent à des commissions sur une garantie bancaire relatif à un site de stockage. Les autres produits financiers correspondent à des commissions perçues par Storengy au titre d'une garantie maison mère consentie à un fournisseur de sa filiale STORENGY UK.

Note 20 – Formation du Résultat Exceptionnel = - 80 429 139 euros

	Charges 2017	Produits 2017	Net 2017	Net 2016
Sorties et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (1)	(11 006 783)	6 522 203	(4 484 579)	(1 320 564)
Cessions d'immobilisations financières (2)	(3 251 042)	1	(3 251 041)	
Dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles (3)	(229 418)	116 295	(113 123)	
Transferts des dépréciations en amortissements (4)	(13 815 706)	13 815 706		
Amortissements dérogatoires	(51 706 519)	20 414 450	(31 292 069)	(41 636 099)
Provisions pour risques sur participations				
Dépréciation des Titres de Participation (5)	(41 086 400)		(41 086 400)	
Provisions pour restructuration (6)	(1 300 000)		(1 300 000)	
Autres (7)	(2)	1 098 076	1 098 074	102 366
Total	(122 395 870)	41 966 732	(80 429 139)	(42 854 297)

- (1) Les charges nettes liées aux sorties et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles d'actifs correspondent principalement à des abandons de projets pour un montant de 3 341 405 euros et à des mises au rebut pour un montant de 1 143 174 euros.
Dans le cadre de la résolution d'un litige opposant STORENGY à Inovyn, l'ensemble des actifs de lessivage du site d'Etrez ont été apportés au GIE Cansel Bresse pour leur Valeur nette Comptable (6 502 086 euros)
- (2) Dans le cadre de la résolution de ce même litige, STORENGY a cédé à Inovyn pour un euro symbolique, des parts du GIE Cansel Bresse en vue d'une détention à parts égales de ce GIE par ses deux membres
- (3) Des dépenses réglementaires réalisées sur des sites en exploitation réduite ont fait l'objet d'une dépréciation concomitante.
La cession d'actifs de sites en exploitation réduite a conduit à reprendre la dépréciation associée.
- (4) La baisse du niveau d'amortissement économique du gaz coussin et des autres immobilisations, consécutive aux dépréciations comptabilisées depuis 2010, est neutralisée fiscalement par la constatation simultanée d'un complément d'amortissement déductible et d'une reprise non imposable de la dépréciation pour le même montant.
- (5) Un complément de dépréciation de 41 086 400 euros est constaté en 2017 sur les titres de participation détenus sur Storengy International afin de tenir compte de la valeur d'utilité de cette filiale.
- (6) Provision pour charges relatives au dispositif d'accompagnement prévu dans l'accord fin de carrière signé le 29 août 2017
- (7) Le produit correspond à des subventions reclassées au compte de résultat dont 890 101 euros concernent des projets abandonnés.

Note 21 – Impôt sur les bénéfices = 17 837 603 euros

Niveau de Résultat	Avant impôt	Réintégrations/Déductions	Impôt
Résultat d'exploitation	135 039 506	(5 176 128)	44 691 111
Résultat financier	(16 215 120)	(3 819 378)	(6 898 545)
Résultat exceptionnel	(80 429 139)	27 585 741	(18 195 743)
Résultat des sociétés fiscalement transparentes		7 538 134	2 595 631
Réserve spéciale de participation	(1 458 307)	(2 218 852)	(1 266 168)
Impôt sur les sociétés	(17 837 603)	17 837 603	(3 088 682)
TOTAL	19 099 337	41 747 120	17 837 603

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2017 s'élève à 34,43%. Il inclut la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% instituée en 2000.

Pour l'essentiel, les réintégrations et déductions effectuées sur l'imprimé 2058A de la liasse fiscale concernent des provisions et dépréciations non déductibles, la réserve spéciale de participation, la quote-part de résultat du GIE Géométhane, la C3S et la quote-part de 25% des charges d'intérêts.

- (1) Le poste Impôt sur les Sociétés de (3 088 682) euros intègre :
- Un remboursement d'IS faisant suite au contrôle fiscal de l'exercice 2009 pour (1 041 636) euros
 - La régularisation des crédits d'impôts 2016 pour (642 824) euros
 - La régularisation de l'Impôt Société 2016 pour 2 356 euros.
 - Le crédit d'impôt 2017 pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pour (700 172) euros
 - Le crédit d'impôt 2017 pour la recherche (CIR) pour (706 406) euros

Utilisation du CICE 2016 :

Au titre de l'exercice 2016, STORENGY a bénéficié d'un crédit d'impôt compétitivité emploi de 605 847 euros.

Cette somme a contribué à poursuivre le développement de divers outils de modélisation visant (1) à accroître la performance et le monitoring des stockages en nappes aquifères, (2) à mieux connaître le comportement des stockages de gaz en nappes aquifères et en cavités salines.

Ce crédit d'impôt a par ailleurs permis de poursuivre le financement d'efforts en matière de prospection de nouveaux marchés et de transition écologique et énergétique en France, notamment la géothermie, le stockage de chaleur et d'hydrogène.

Note 22 – Régime de l'intégration fiscale

L'option pour le régime de l'intégration fiscale a été souscrite entre ENGIE et STORENGY à compter du 1^{er} janvier 2008. La convention est applicable à partir de cette date à tous les exercices d'appartenance au Groupe. L'intégration fiscale n'engendre pas d'écart entre la charge d'impôt figurant dans les comptes de l'entreprise et la dette afférente.

Note 23 – Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	2017	2016
Résultat net de l'exercice	19 099 337	86 658 597
Impôts sur les bénéfices	17 837 603	41 283 236
Résultat comptable avant impôts	36 936 940	127 941 833
Variation des prov. Réglementées	31 292 069	41 636 099
Résultat hors impôts et dérogatoire	68 229 010	169 577 931

Note 24 – Trésorerie

	2017	2016
Disponibilités	399 029	593 542
Solde créditeur de banque et concours	(274 811)	(553 219)
Trésorerie courante	124 218	40 323

Note 25 – Engagements hors bilan

	Engagements donnés	Engagements reçus
Engagements d'achat de gaz	10 228 874	
Engagements de vente de gaz		198 148 910
Engagements d'investissements	28 431 022	
Engagements sur commandes d'exploitation	21 741 870	
Engagements sur garanties/cautions (1)		14 703 814
Autres engagements (2)	118 833 258	

(1) Les engagements reçus se détaillent de la manière suivante :

- Garanties reçues au titre des contrats d'Accès des Tiers au Stockage : 13 723 860 euros
- Garanties reçues au titre de contrats fournisseurs : 979 954 euros

(2) Les autres engagements concernent :

- Trois garanties maison mère données à des fournisseurs de la filiale STORENGY UK détenue indirectement à 100 % par STORENGY SA pour une valeur de 117 833 258 € à fin 2017. Ces garanties prennent fin entre 2018 et 2019.
- Une garantie de 1 000 000 euros donnée à Inovyn dans le cadre du traité d'apport du 6 avril 2017, visant à garantir le paiement de taxes que pourrait supporter Inovyn au titre de cette transaction. Cette garantie prend fin en décembre 2019.

Note 26 – Rémunération des organes de direction et d'administration

<i>en euros</i>	2017	2016
Organes d'administration (1)	5 334	5 334
Organes de direction (2)	-	-

(1) Montant des jetons de présence, après prélèvements, versés au titre de l'exercice

(2) Information non fournie car elle permettrait d'identifier la situation d'un seul membre déterminé (article R 123-198-1° du code de commerce).

Note 27 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes inscrit au compte de résultat n'est pas fourni en annexe dans la mesure où les annexes consolidées du groupe ENGIE mentionnent cette information.

Note 28 – Identité de la société mère consolidante

ENGIE SA est la société mère consolidant les comptes de STORENGY SA

Dénomination et siège social	Forme juridique	Capital	% de détention
ENGIE 1 PLACE SAMUEL DE CHAMPLAIN 92 400 COURBEVOIE	SA	2 435 285 011	100%

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En euros

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par Storengy	Cautions et avals donnés par Storengy	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé (2017)	Résultat du dernier exercice écoulé (2017)	Dividendes encaissés par Storengy dans l'exercice
A – Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
STORENGY International	1 100 000	(135 494 650)	100	1 320 100 000	57 111 000	0	0	966 167	3 977 447	0
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
GIE GEOMETHANE	190 000 000	0	50	95 000 000	95 000 000	0	0	39 031 279	15 236 321	10 620 059
GIE CANSEL BRESSE	6 503 084	0	50	3 251 542	3 251 542	0	0	3 357 627	0	0
SAS Plaine de Garonne Energie	13 000	0	33	4 290	4 290	0	0	0	36 235	0
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

2016

Bilan

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets, droits similaires	44 920 006	30 287 083	14 632 922	18 538 208
Autres immobilisations incorporelles	11 664 334		11 664 334	4 722 948
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	22 186 694	7 603 587	14 583 107	14 402 016
Constructions	193 923 121	57 371 144	136 551 977	140 728 905
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 102 992 757	2 237 648 036	1 865 344 720	1 903 792 782
Autres immobilisations corporelles	20 389 656	15 653 420	4 736 236	5 348 897
Immobilisations en cours	379 980 920	6 474 090	373 506 830	339 406 789
Avances et acomptes			0	0
<i>Immobilisations financières</i>				
Autres participations	1 415 101 850	1 221 902 600	193 199 250	193 199 250
Créances rattachées à des participations	25 000		25 000	25 000
Prêts	642 104	6 202	635 902	802 958
Autres immobilisations financières	2 603 188		2 603 188	1 028 026
TOTAL (I)	6 194 429 630	3 576 946 163	2 617 483 467	2 621 995 780
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, approvisionnements	235 522 548	13 812 998	221 709 550	256 955 274
<i>Créances</i>				
Avances et acomptes versés sur commandes	71 437	0	71 437	93 958
Clients et comptes rattachés	117 909 586	0	117 909 586	152 215 914
Autres créances				
. Personnel	149 620	0	149 620	130 311
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14 921 280	0	14 921 280	16 927 374
. Etat, autres créances	10 800 691		10 800 691	4 135 216
. Autres	318 551 291		318 551 291	337 809 180
Disponibilités	593 542		593 542	1 066 225
Charges constatées d'avance	1 305 847	0	1 305 847	1 390 397
TOTAL (II)	699 825 840	13 812 998	686 012 843	770 723 849
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	6 894 255 470	3 590 759 160	3 303 496 310	3 392 719 629

Bilan

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 344 941 670 Euros)	344 941 670	344 941 670
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	0	168 998 578
Réserve légale	5 156 327	0
Réserves réglementées		
Report à nouveau	2 253 407	0
Résultat de l'exercice	86 658 597	103 126 532
Subventions d'investissement	11 853 262	11 540 840
Provisions réglementées	1 190 415 988	1 148 779 888
TOTAL (I)	1 641 279 229	1 775 388 487
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	36 387 009	25 071 756
Provisions pour charges	14 292 568	12 818 722
TOTAL (II)	50 679 575	37 890 478
Emprunts et dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires	553 219	15 260
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	1 369 777 089	1 370 752 821
. Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 806 373	142 610 751
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	18 890 288	19 041 641
. Organismes sociaux	12 150 192	12 533 758
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 875 902	16 075 911
. Autres impôts, taxes et assimilés	53 777 861	8 449 865
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 475 548	9 578 253
Autres dettes	231 037	382 405
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	1 611 537 506	1 579 440 664
Ecart de conversion passif (IV)	0	0
TOTAL PASSIF (I à IV)	3 303 496 310	3 392 719 629

Compte de résultat

Présenté en euros

	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
	France	Exportations	Total	Total
Accès des tiers aux Stockages	472 095 036		472 095 036	534 953 788
Autres prestations liées aux Stockages	383 548 704		383 548 704	434 240 190
Autres recettes	26 911 194		26 911 194	30 047 427
Chiffre d'affaires Net	882 554 934		882 554 934	999 241 405
Production stockée				
Production immobilisée			11 468 428	7 302 787
Subventions d'exploitation reçues			2 083	0
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			480 074	5 718 802
Autres produits			2 514 049	5 625 594
Total des produits d'exploitation			897 019 568	1 017 888 588
Achats de matières premières et autres approvisionnements			298 394 587	370 762 497
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			35 245 724	7 608 942
Autres achats et charges externes (1)			149 977 365	150 273 568
Impôts, taxes et versements assimilés			34 515 390	38 509 169
Salaires et traitements			48 456 324	47 115 038
Charges sociales			26 359 813	26 041 387
Dotations aux amortissements sur immobilisations			92 735 378	90 849 658
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			0	901 493
Dotations aux provisions pour risques et charges			12 806 426	513 260
Autres charges			7 740 370	6 595 470
Total des charges d'exploitation			706 231 375	739 170 482
RESULTAT EXPLOITATION			190 788 193	278 718 106
Produits financiers de participations			10 957 249	8 891 355
Produits des autres valeurs mobilières et créances			20 964	34 374
Autres intérêts et produits assimilés			851 692	917 055
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	950 371
Différences positives de change			61 817	169 023
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers			11 891 722	10 962 179
Dotations financières aux amortissements et provisions			499	3 722
Intérêts et charges assimilées			27 746 643	26 517 932
Différences négatives de change			402 759	110 141
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			28 149 900	26 631 795
RESULTAT FINANCIER			-16 258 178	-15 669 616
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			174 530 015	263 048 490
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			106 949	10 066 352
Reprises sur provisions et transferts de charges			29 001 194	1 227 102 035
Total des produits exceptionnels			29 108 143	1 237 168 387
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 325 148	10 921 198
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			70 637 292	1 308 118 814
Total des charges exceptionnelles			71 962 440	1 319 040 012
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-42 854 297	-81 871 625
Participation des salariés			3 733 885	4 825 932
Impôts sur les bénéfices			41 283 236	73 224 401
Total des Produits			938 019 433	2 266 019 154
Total des Charges			851 360 836	2 162 892 623
RESULTAT NET			86 658 597	103 126 532

(1) Dont Crédit-bail mobilier

L'exercice social clos le 31 décembre 2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 303 496 310 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 86 658 597 euros.

Note : les montants sont présentés en euros sauf précision contraire. Les arrondis peuvent dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

GENERALITES

Les comptes annuels de l'exercice 2016 sont établis dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement n° 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables, et des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation des états financiers conduit STORENGY à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants inscrits dans les états financiers ou notes annexes, notamment pour les dépréciations sur titres, les provisions pour risques et charges et les engagements hors bilan liés aux avantages du personnel. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes.

CAPITAUX PROPRES

Le capital social est de 344 941 670,03 euros constitué de 180 597 733 actions d'une valeur nominale de 1,91 euros.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont constituées de l'amortissement dérogatoire constaté chaque fois que les durées d'utilité (retenues en comptabilité pour l'amortissement des immobilisations corporelles) sont différentes des durées d'usage (admises fiscalement) ou que le mode d'amortissement est différent.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées (i) de la valeur d'achat ou de production des logiciels et (ii) d'un droit d'usufruit. Ils sont amortis sur leur durée d'usage.

Principales catégories d'immobilisations et durées d'amortissement	Valeurs brutes	Durées d'utilité	Durées d'usage
Application informatique	37 658 041	5 ans	5 ans
Droit incorporel	7 261 965	Durée du droit	Durée du droit

Les frais de recherche et de développement sont traités comme des charges de l'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées de biens propres. Elles sont comptabilisées à leur coût réel d'achat ou de production, y compris les frais accessoires.

Les coûts d'emprunt destinés à financer l'acquisition des immobilisations ne sont pas incorporés au coût de l'actif, STORENGY ayant fait le choix de les comptabiliser en charges (application de l'article 213-9 de l'ANC).

L'application des règlements n° 2002-10 et 2004-06 du CRC sur les actifs est effective, notamment en ce qui concerne l'approche par composants et l'amortissement des immobilisations suivant leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire.

Certaines immobilisations font l'objet d'un amortissement fiscal dégressif excédant l'amortissement économique linéaire ; l'écart entre l'amortissement fiscal dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé en amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées.

Les principales durées d'utilité et d'usage sont :

Principales catégories d'immobilisations et durées d'amortissement	Valeurs brutes	Durées d'utilité	Durées d'usage
Gaz coussin (naturel, azote ou fumées)	1 420 642 326	Date estimée de fin d'exploitation (1)	25 ans
Puits (d'exploitation ou de contrôle) génie civil	285 014 443	30 ans	25 ans
Puits (d'exploitation ou de contrôle) complétion	154 770 957	30 ans	25 ans
Puits (d'exploitation ou de contrôle) infrastructure	177 076 642	50 ans	25 ans
Puits (d'exploitation ou de contrôle) tête de puits	16 791 203	30 ans	25 ans
Puits (d'exploitation ou de contrôle) armoire de commande	15 646 781	25 ans	25 ans
Réseau de collecte - Antenne	187 375 029	50 ans	25 ans
Cavité de stockage	56 821 545	50 ans	25 ans
Turbo compresseur - Entraînement	78 993 031	30 ans	25 ans
Contrôle qualité du gaz	31 540 930	20 ans	20 ans

(1) L'horizon de fin de vie du gaz est estimé à 2260.

Par ailleurs, un test de dépréciation est effectué annuellement. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres de participation :

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Les titres acquis sont comptabilisés à leur valeur d'achat augmentée des frais accessoires externes directement liés.

Une dépréciation est constituée pour ramener la valeur comptable à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité est déterminée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus, aux cours de bourse et en prenant en compte les éventuelles couvertures de change.

En ce qui concerne les titres pour lesquels une décision de cession a été prise, la valeur comptable des titres concernés est ramenée à leur valeur de cession estimée si celle-ci est inférieure. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite.

Figurent dans ce compte, les titres détenus par STORENGY dans le GIE Géométhane, ainsi que les titres détenus dans les deux filiales Société Géothermale de Val d'Europe et STORENGY International, holding qui porte les activités de stockage en Allemagne et au Royaume-Uni.

Autres immobilisations financières :

Les prêts accordés aux salariés (prêts pour accession à la propriété) et les dépôts de garantie versés constituent les autres immobilisations financières. Une dépréciation est éventuellement constituée.

GAZ EN RESERVOIRS SOUTERRAINS

Le gaz injecté dans les réservoirs souterrains comprend le gaz « utile », soutirable sans avoir de conséquences préjudiciables à l'exploitation ultérieure des réservoirs, et le gaz « coussin », indissociable des stockages souterrains et indispensable à leur fonctionnement.

Gaz coussin

Valorisé au coût moyen d'achat toutes origines confondues majoré des coûts de regazéification, de transport et d'injection, le gaz « coussin » est enregistré en immobilisation (poste « Constructions, Installations techniques, matériel et outillages industriels »). Il lui est appliqué un amortissement linéaire jusqu'à la date de fin d'exploitation du gaz estimée à 2260.

Gaz utile

Le gaz « utile » est porté en stocks. Il est valorisé au coût moyen d'achat en entrée de réseau de transport français, y compris le coût de regazéification, toutes origines confondues, auquel est ajouté le coût d'injection. Les sorties sont valorisées mensuellement selon la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré (CMUP).

STOCKS DE MATIERES ET MATERIELS D'EXPLOITATION

Les matières et matériels d'exploitation inscrits en stocks sont valorisés au coût d'achat. Les sorties sont valorisées mensuellement selon la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré (CMUP).

La méthode de calcul de la dépréciation sur les stocks et en-cours appliquée par STORENGY est fondée sur les taux de rotation des articles en stock.

Une dépréciation des articles en stock est constatée sur la base de la fréquence d'utilisation des matériels.

Des taux de rotation en « entrée » et en « sortie » sont calculés pour l'ensemble des articles en stock. La moyenne des taux d'entrée et la moyenne des taux sortie constituent les taux de rotation limites en deçà desquels une dépréciation annuelle est appliquée à hauteur de 20% de la valeur des articles.

QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

Conformément à la publication en 2012 de l'ANC de « Propositions de comptabilisation des quotas de CO2 » applicable à partir du 1^{er} janvier 2013, les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stock.

Les quotas alloués gratuitement sont comptabilisés pour une valeur nulle.

Les quotas acquis sont valorisés à leur coût d'acquisition.

A la clôture, si les émissions de gaz à effet de serre en quantité sont supérieures au nombre de quotas en portefeuille, un passif est enregistré.

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, STORENGY n'a enregistré aucun passif au titre des quotas d'émission à effet de serre.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances clients regroupent toutes les créances liées aux prestations et les créances rattachées au cycle d'exploitation. Elles comprennent également les factures à établir.

AUTRES CREANCES ET AUTRES DETTES

Dans le poste « autres créances » et « autres dettes » figurent notamment le compte-courant financier avec ENGIE Finance dans le cadre de la convention de trésorerie et le compte-courant d'intégration fiscale avec ENGIE SA.

CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISES

Les dettes libellées en devises sont converties au cours du 31 décembre 2016. Les écarts de conversion en résultant figurent respectivement à l'actif et au passif du bilan selon qu'il s'agisse de pertes ou de profits potentiels de change, une perte latente entraînant la constatation d'une provision pour risques.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sans contrepartie dont le montant peut être estimé de façon fiable, conformément au règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.

Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

PROVISION POUR DEMANTELEMENT

Depuis 2010, STORENGY ne constate plus de provision pour démantèlement destinée à couvrir, à terme, le coût estimé de démantèlement compte tenu des dispositions générales relatives à la protection de l'environnement et des dispositions législatives et réglementaires spécifiques aux ouvrages des sites de stockage.

Les études sur les réserves de gaz ont conduit STORENGY à revoir l'échéance des obligations juridiques couvertes par les provisions pour démantèlement. En effet, sur la base de la publication de l'Agence Internationale de l'Energie, qui repousse la fin d'exploitation du gaz à un horizon très lointain estimé à ce jour à 2260, l'actualisation de ces provisions conduit à une valeur actuelle quasi nulle.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL DE STORENGY.

STORENGY relève principalement du régime spécial *CNIEG* (Invalidité, Vieillesse et Décès) des Industries Électriques et Gazières présenté en Note 13.

Méthode de comptabilisation :

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC N° 2000-A du 6 juillet 2000, STORENGY a inscrit à son passif sous forme de provision uniquement les engagements accordés au personnel correspondant à des droits déjà ouverts (rentes accidents du travail et de maladies professionnelles, rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité) ou à des prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Le montant des indemnités de départ à la retraite est déterminé au prorata des droits acquis en fin d'exercice par l'ensemble des agents statutaires. Sa couverture s'effectue par voie d'externalisation vers des fonds assurantiels.

Les autres engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan, ils sont mentionnés en engagements hors bilan (cf. Note 13).

Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles :

Le mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations de STORENGY est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition des droits intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ en retraite, de mortalité et de rotation du personnel.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux de marché des obligations d'entreprises de première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués.

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées en relation avec des actuaires indépendants.

CHIFFRE D'AFFAIRES

En France, Storengy dispose de 14 sites répartis en 9 sites de stockage en nappe aquifère, 4 sites de stockage en cavités salines et 1 site en gisement déplété.

Le chiffre d'affaires est majoritairement composé des ventes « Accès des tiers au stockage » (ventes ATS) et des ventes de gaz de performance réalisées dans le cadre d'opération d'achats et de reventes de gaz pour les besoins d'exploitation des stockages.

Le chiffre d'affaires mensuel ATS est reconnu sur la base des capacités de stockage réservées par les clients pour le mois donné.

Les ventes de gaz de performance visent à assurer la « performance technique » des stockages en termes de débit et de pression et participent ainsi au processus de cyclage des cavités. Elles se traduisent par des échanges de molécules aux PEG (points d'échange de gaz) entre Storengy et ses contreparties. Le chiffre d'affaires est reconnu à la livraison physique des molécules.

Des transactions d'« Optimisation » sont en outre réalisées pour permettre des ajustements de plus court terme et une utilisation optimale des actifs de stockage.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, principalement l'amortissement dérogatoire ainsi que les résultats sur cession d'immobilisations et les dépréciations d'actifs.

Les impacts sur les comptes de l'exercice 2016 sont détaillés dans la note 19.

CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

L'article 66 de la loi de finances rectificative n°2012-1510 du 29 décembre 2012 a instauré un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Il est comptabilisé en réduction de la charge d'impôt, au crédit du compte d'impôt sur les bénéfices.

COMPARABILITE DES EXERCICES

Les exercices 2015 et 2016 sont comparables, aucun changement de méthode n'étant intervenu durant l'année 2016.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Evolution du cadre réglementaire des stockages en France

La loi de transition énergétique (LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte) avait ouvert la voie à la modification du régime réglementaire du stockage souterrain de gaz naturel en France. Celle-ci habilitait le gouvernement à réguler sur ordonnance l'activité de stockage de gaz naturel en France dans un délai d'un an après sa date de promulgation.

Dans cette perspective, le 16 novembre 2015, la DGEC en charge de l'instruction de ce dossier, a transmis pour information au marché un projet d'ordonnance visant ainsi à faire évoluer « à moyen terme l'organisation du marché du stockage ». Au cours de l'année 2016, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a conduit des travaux avec les acteurs du marché gazier et les opérateurs d'infrastructures afin de définir les futures règles de commercialisation des capacités de stockage. La CRE a également entamé des travaux visant à proposer un revenu autorisé pour chacun des opérateurs de stockage. Le projet de régulation prévoyait une collecte du revenu autorisé des opérateurs au moyen des ventes des capacités aux enchères complétées, le cas échéant, par une compensation qui devait être un terme additionnel au tarif de transport de gaz.

Cette évolution n'a finalement pu avoir lieu en 2016, le projet de réforme n'ayant finalement pas été présenté en Conseil des Ministres dans le délai d'habilitation prévu par la loi de transition énergétique, en raison notamment d'un avis défavorable du Conseil d'Etat intervenu entretemps et portant sur le mode de financement de la compensation.

Fin 2016, une mission a été diligentée par le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer pour préciser les options de financement de la compensation et l'impact d'une régulation du stockage sur les consommateurs de gaz. Les conclusions de cette mission interministérielle sont attendues au cours du premier semestre 2017.

Contrôle fiscal portant sur les exercices 2011 à 2014

Une vérification de la comptabilité de la société STORENGY s'est ouverte le 15 octobre 2015.

Elle porte sur l'ensemble des déclarations fiscales relatives à la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014 ainsi que sur l'impôt sur les Sociétés de l'exercice 2011 dont le résultat a concouru à la détermination du déficit d'ensemble du groupe GDF SUEZ devenu Engie.

Les principaux points de notification concernent :

- le calcul des valeurs locatives servant de base à la Cotisation Foncière des Entreprises
- l'amortissement fiscal du gaz coussin
- la méthode de calcul de la dépréciation des stocks de matériels

L'exercice 2012 avait fait l'objet d'une notification fin 2015. L'exercice 2013 vient de faire l'objet d'une notification interruptive fin 2016, le contrôle se poursuivant sur l'exercice 2017.

STORENGY a fait part de son refus de l'ensemble des rectifications proposées.

Une provision de 4 900 000 euros a été constituée au titre de la dépréciation des stocks de matériel (cf. note 10).

Contrôle des douanes

Un contrôle des douanes portant sur les déclarations d'exonération de taxes énergie applicables aux consommations de gaz naturel (TICGN et TICPE) est actuellement conduit par la Direction Générale des Douanes.

Un différent d'interprétation des textes douaniers sur la soumission ou non de l'ensemble du gaz consommé par STORENGY a conduit à constater, dans les comptes au 31/12/2016, une provision de 2 900 000 euros relative aux taxes TICGN et TICPE qui pourraient être redressées au titres des exercices 2014, 2015 et 2016.

Litige TVA Géosud faisant suite au contrôle fiscal 2009

Un litige portant sur la déductibilité de la TVA appliquée sur une facture émise par notre partenaire Geosud dans le cadre des apports au GIE Géométhane a opposé STORENGY à la DVNI lors du contrôle fiscal de l'exercice 2009.

Après plusieurs échanges avec l'administration fiscale courant 2015, STORENGY a accepté de payer cette TVA ayant obtenu un accord officiel de la DVNI sur une procédure de régularisation de cette TVA.

En 2016, la DGE a tenu une position contraire à celle prise par la DVNI, rejetant la demande de remboursement de TVA émanant de Géosud et compromettant le remboursement de cette TVA à STORENGY.

Dans ce contexte, une provision pour risque de 3 515 253 euros (incluant les intérêts moratoires) est constituée dans les comptes de STORENGY à fin décembre 2016.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Contrat de Géothermie avec Bordeaux Métropole

Fin décembre 2016, STORENGY et Engie Cofely ont remporté la délégation de service public pour le nouveau réseau de chaleur à base de géothermie de la Plaine Rive Droite de Bordeaux Métropole.

Dans le cadre de ce contrat, STORENGY réalisera les forages du doublet géothermique, constitué d'un puits producteur et d'un puits de réinjection. Les travaux, qui débuteront début 2019, dureront 4 mois et seront réalisés par STORENGY

Une société dédiée (SAS), nommée « Plaine de Garonne Energies », sera créée fin janvier 2017 au titre de ce nouveau contrat.

Son capital social sera de 13 000 euros. STORENGY sera actionnaire minoritaire de cette société à hauteur de 33% et Engie Énergie Services en détiendra 67 %.

Résolution d'un litige avec une contrepartie industrielle

Des négociations avec une contrepartie industrielle avec laquelle STORENGY est en litige ont eu lieu en 2016. La résolution de ce litige prévoit l'apport par STORENGY au GIE Cansel-Bresse des actifs de lessivage du site d'Etrez, une cession de parts du GIE à hauteur de 50% du capital de même que la signature de contrats de prestations et d'un contrat de partenariat pour la gouvernance du GIE. Ces projets d'accord devraient être signés au cours du premier trimestre 2017.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Note 1 - Immobilisations brutes = 6 194 429 630 euros

Actif Immobilisé	2015	Augmentation	Diminution	2016
Immobilisations incorporelles	48 730 909	8 765 477	(912 046)	56 584 340
Concessions, brevets, droits similaires	44 007 960	912 046		44 920 006
Immobilisations incorporelles en-cours	4 722 948	7 853 431	(912 046)	11 664 334
Immobilisations corporelles	4 644 984 882	125 409 187	(50 920 921)	4 719 473 148
Terrains & Agencements	21 314 691	881 131	(9 129)	22 186 694
Constructions	192 203 266	1 766 353	(46 498)	193 923 121
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 064 771 620	42 807 844	(4 586 707)	4 102 992 757
Autres immobilisations corporelles	20 814 425	731 307	(1 156 076)	20 389 656
Immobilisations en-cours	345 880 879	79 222 552	(45 122 511)	379 980 920
Avances et acomptes	0			0
Immobilisations financières	1 416 963 537	1 954 290	(545 685)	1 418 372 142
Titres de participation	1 415 101 850			1 415 101 850
Créances rattachées à des participations	25 000			25 000
Prêts	808 662	6 600	(173 157)	642 104
Autres immobilisations financières	1 028 026	1 947 690	(372 528)	2 603 188
TOTAL	6 110 679 328	136 128 955	(52 378 652)	6 194 429 630

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels et licences liés aux projets informatiques et d'un droit d'usage d'un poste électrique.

Les installations techniques, matériels et outillages industriels sont constitués essentiellement des installations de surface d'un montant de 2 635 723 558 euros et du gaz coussin immobilisé d'un montant de 1 420 642 326 euros.

Les immobilisations corporelles en-cours sont essentiellement constituées de dépenses de rénovation des installations de traitement du gaz et de lessivage de cavités nouvelles.

Les immobilisations financières sont constituées des parts détenues par STORENGY sur :

- le GIE Géométhane pour 95 000 000 euros en rémunération de l'apport réalisé le 28 juillet 2009. Ces parts d'intérêts ont été évaluées à leur valeur vénale (valeur d'apport définie par le traité),
- STORENGY International à hauteur de 1 320 100 000 euros constituées :
 - de 1 100 actions d'une valeur nominale de 1 000 euros soit un montant total de 1 100 000 euros (100 actions ont été acquises par acte notarié du 15 juin 2012 et 1 000 ont été obtenues suite à l'opération de recapitalisation de STORENGY SA et de ses filiales en date du 18 mai 2015),
 - d'une prime d'émission de 1 319 000 000 euros constituée lors de cette opération de recapitalisation,
- la Société Géothermale de Val d'Europe par protocole d'investissement en date du 27 novembre 2014, soit 185 parts sur 3 700 parts (5%) d'une valeur nominale de 1 850 euros.

STORENGY détient une créance de 25 000 euros sur STORENGY Deutschland Infrastructures correspondant à un prêt accordé pour l'acquisition de STORENGY Deutschland Betrieb en 2011.

Des prêts, principalement immobiliers, sont accordés par STORENGY à ses salariés.

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie, principalement au titre des loyers (678 737 euros) et de l'achat en 2016 de gaz Coussin sur le site de stockage d'Hauterives (1 250 000 euros).

Note 2 - Amortissements et dépréciations d'actif = 3 576 946 163 euros

Amortissements et Dépréciations	2016	Augmentations	Diminutions	Mouvements par contrepartie au bilan	2016
Immobilisations incorporelles	26 488 762	4 823 611	(8 180)	0	30 287 083
Concessions, brevets, droits similaires	25 469 752	4 823 511	(6 180)		30 287 083
Immobilisations incorporelles en-cours	0				0
Immobilisations corporelles	2 241 306 482	101 881 866	(18 417 171)	0	2 324 760 277
Terrains & Agencements	6 912 675	721 163	(30 251)		7 603 587
Constructions	51 474 361	6 527 334	(630 551)		57 371 144
Installations techniques, matériel et outillages Industriels (1)	2 160 978 838	93 247 672	(16 578 474)		2 237 648 036
Autres immobilisations corporelles	15 465 528	1 365 786	(1 177 895)		15 653 420
Immobilisation en-cours	6 474 090				6 474 090
Immobilisations financières	1 221 908 304	499	0	0	1 221 908 803
Titres de participations	1 221 902 600				1 221 902 600
Prêts	5 704	499			6 203
TOTAL	3 488 883 548	108 885 986	(18 423 361)	0	3 678 946 163

Les amortissements et dépréciations d'actif, comptabilisés pour 3 576 946 163 euros au 31 décembre 2016, se décomposent en amortissements pour 1 891 841 864 euros et en dépréciations pour 1 685 104 299 euros.

Ils ont été dotés en 2016 à hauteur de 106 685 965 euros dont 499 euros au titre des dépréciations des actifs financiers et 106 685 467 euros au titre des amortissements (Cf. détail en notes 3).

Les diminutions représentent 18 423 351 euros dont 13 950 088 euros au titre du transfert des dépréciations en amortissements et 4 473 262 euros au titre des retraits et cessions (Cf. détail en notes 3,18 et 19).

Les dotations aux amortissements correspondantes s'analysent ainsi :

Dotations aux Amortissements	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Dotation aux amortissements linéaires	92 735 378	90 849 658
Dotation aux amortissements exceptionnels	13 950 088	16 642 524
Dotation aux amortissements dérogatoires	56 687 204	69 050 651

L'amortissement dérogatoire est effectué en prenant en compte les durées d'usage admises par l'Administration fiscale. Les amortissements dérogatoires concernent principalement le gaz coussin et les installations de surface.

Note 3 - Dépréciations = 1 698 917 298 euros

Nature des Dépréciations	2015	Dotations	Reprises	Mouvements par contrepartie au bilan	2016
Immobilisations incorporelles	13 196	0	(6 180)	0	7 016
Immobilisations incorporelles	13 196		(6 180)		7 016
Immobilisations incorporelles en cours					0
Immobilisations corporelles	477 132 390	0	(13 943 909)	0	463 188 481
Gaz coussin	237 812 663		(1 004 381)		236 808 282
Autres actifs immobilisés	232 845 637		(12 939 528)		219 906 109
Immobilisation Corporelle en cours	6 474 090				6 474 090
Immobilisations financières	1 221 908 304	499	0	0	1 221 908 803
Titres	1 221 902 600				1 221 902 600
Prêts	5 704	499			6 203
Actifs circulants	13 812 998	0			13 812 998
Stocks et en-cours	13 812 998				13 812 998
Créances clients	0				0
TOTAL	1 712 866 888	499	(13 950 088)	0	1 698 917 298

Les dépréciations ont été dotées en 2016 à hauteur de 499 euros.

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Aucune dépréciation des actifs corporels et incorporels n'a été constatée au 31 décembre 2016.

Les reprises s'établissent à 13 950 088 euros et s'expliquent par le transfert de la dépréciation en amortissement. En effet, afin de neutraliser les incidences fiscales de la dépréciation comptable, cette dernière est transférée en compte d'amortissement au rythme des dotations qui auraient été constatées en l'absence de dépréciation.

Pour mémoire, le gaz coussin a fait l'objet d'une dépréciation en 2010 consécutive à la reprise de la provision pour démantèlement. Conformément à l'article 322-5 du règlement CRC n°99-03, la part de la dépréciation non imputée sur l'actif de démantèlement a ainsi été imputée à l'actif sous-jacent « gaz coussin ».

Les immobilisations financières

Le montant de la dépréciation des actifs financiers est de 1 221 908 803 euros au 31 décembre 2016.

Les titres de participation de STORENGY International d'une valeur de 1 320 100 000 euros ont été dépréciés au 31 décembre 2015 à hauteur de 1 221 902 600 euros pour tenir compte de la valeur d'utilité de cette filiale. En 2016, aucun ajustement de cette dépréciation n'a été comptabilisé compte tenu du maintien de la valeur d'utilité de la filiale.

Les stocks

Le montant de la dépréciation sur stock de matériel est de 13 812 998 euros au 31 décembre 2016. Son montant est inchangé par rapport à l'exercice 2015, compte tenu du contrôle fiscal en cours.

Note 4 - Stocks = 235 522 548 euros

Stocks	2015	Augmentation	Diminution	2016
Matières et matériel d'exploitation	24 796 598	4 003 025	(5 232 100)	23 567 524
Stock de gaz pour besoins propres	54 173 767	119 906	(6 155 565)	48 138 109
Stock de gaz de performance	167 526 204	304 022 623	(326 243 832)	145 304 994
Stock de gaz pour optimisation	24 271 702	12 912 599	(18 672 380)	18 511 921
TOTAL	270 768 272	321 058 153	(356 303 877)	235 522 548

Le stock de gaz constitue une part importante des stocks de STORENGY ; il s'établit à 211 955 024 euros en 2016.

Note 5 - Crédit-bail

Non significatif.

Note 6 - Etat des créances = 466 980 042 euros

Etat des Créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif Immobilisé	3 270 292	1 380 287	1 890 005
Créances rattachées à des participations	25 000	0	25 000
Prêts	642 104	130 287	511 818
Autres immobilisations financières	2 603 188	1 250 000	1 353 188
Actif circulant & charges constatées d'avance	463 638 314	463 638 314	0
Clients et comptes rattachés	117 909 586	117 909 586	
Personnel	73 684	73 684	
Organismes sociaux	75 936	75 936	
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	14 921 280	14 921 280	
Autres créances fiscales	2 987 758	2 987 758	
Groupe et associés (1)	264 305 708	264 305 708	
Autres (2)	62 058 516	62 058 516	
Charges constatées d'avance	1 305 847	1 305 847	
Avances et acomptes versés et commandés	71 437	71 437	
TOTAL	466 980 042	465 090 037	1 890 005

- (1) Les créances Groupe et associés sont essentiellement constituées :
- Du compte courant financier avec ENGIE Finance SA dans le cadre de la convention de trésorerie pour 250 062 819 euros
 - De créances sur le GIE Géométhane pour 13 790 366 euros
- (2) Les autres créances sont essentiellement constituées :
- D'une créance de TVA vis-à-vis du GIE Géométhane pour 3 064 259 euros
 - D'une créance sur cession d'immobilisations à GRTGaz pour 816 000 euros
 - Du compte courant pour intégration fiscale avec ENGIE SA pour 49 951 746 euros (acomptes IS et CICE 2016)

Note 7 - Produits à recevoir par postes du bilan = 135 748 398 euros

Produits à Recevoir	2016	2015
Clients et comptes rattachés	110 705 035	147 848 590
Autres créances	25 043 363	9 900 864
TOTAL	135 748 398	157 749 454

Les créances clients sont notamment des créances vis-à-vis de clients du Groupe ENGIE.

Note 8 – Charges constatées d'avance = 1 305 847 euros

Charges constatées d'avance	2016	2015
Locations, Redevances	791 293	808 180
Primes d'assurance	489 378	527 627
Divers	25 175	54 590
TOTAL	1 305 847	1 390 397

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2016 correspondent aux loyers du 1er trimestre 2017 du siège de STORENGY et à une charge d'assurance correspondant aux 5 premiers mois de 2017.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Note 9 - Capital social = 344 941 670 euros

Mouvements des Titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	180 597 733	1,91	344 941 670
Titres émis			-
Titres remboursés ou annulés			-
Titres en fin d'exercice	180 597 733	1,91	344 941 670

Tableau des Capitaux Propres	Capitaux propres à l'ouverture	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Remboursement de la prime d'émission	Augmentation de capital	Dividendes	Autres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres à la clôture
Capital social	344 941 670							344 941 670
Prime d'émission	166 999 578		-166 999 578					0
Prime d'apport	0							0
Réserve légale	0	5 156 327						5 156 327
Report à nouveau	0	2 253 407						2 253 407
Résultat de l'exercice	103 126 532	-7 409 733			-95 716 798		86 658 597	86 658 597
Subvention d'invest.	11 540 840					312 422		11 853 262
Provisions réglementées	1 148 779 868					41 636 099		1 190 415 967
TOTAL	1 776 388 487	0	-166 999 578	0	-86 716 798	41 948 521	86 658 597	1 841 278 228

Note 10 - Provisions = 1 241 095 542 euros

Nature des Provisions	2015	Dotations	Reprises		2016
			Utilisées	Sans objet	
Provisions réglementées	1 148 779 868	56 687 204	(15 051 106)	0	1 190 415 967
Amortissements dérogatoires (1)	1 148 779 868	56 687 204	(15 051 106)	0	1 190 415 967
Provisions pour risques et charges	37 890 478	12 806 426	(17 329)	0	50 679 575
Provisions pour litiges (2)	25 071 756	11 315 253			36 387 009
Provisions relatives au personnel (3)	12 818 722	906 173	(17 329)		13 707 566
Autres provisions pour charges diverses (4)	0	585 000			585 000
TOTAL	1 186 670 346	69 493 630	(15 068 435)	0	1 241 095 542

- (1) **Amortissements dérogatoires :**
Ils concernent principalement les installations techniques et notamment le gaz coussin
- (2) **Provisions pour litiges :**
Litiges contrat fournisseur : 24 545 756 euros
Litiges contrôle fiscal : 11 841 253 euros
- (3) **Provisions relatives au personnel :** (cf. détails en note 13)
- (4) **Autres provisions pour charges diverses :**
Elles concernent une contribution supplémentaire au financement du 1% CCAS dans le cadre d'une négociation engagée au sein de la Branche IEG (notamment EDF et Engie)

Note 11 – Echancier des dettes = 1 611 537 506 euros

Etat des Dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	553 219	553 219		
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Découverts, concours bancaires	553 219	553 219		
Dettes financières diverses	1 369 777 089	17 777 089	794 000 000	558 000 000
Divers (1)	1 365 286 689	13 286 689	794 000 000	558 000 000
Associés comptes courants	4 490 400	4 490 400		
Fournisseurs	141 697 533	141 697 533		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 221 987	120 221 987		
Dettes fournisseurs d'immobilisations	21 475 546	21 475 546		
Dettes fiscales & sociales	95 694 243	95 694 243		
Personnel, organismes sociaux	31 040 480	31 040 480		
Etat, impôt sur les bénéfices				
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	10 875 902	10 875 902		
Autres	53 777 861	53 777 861		
Autres dettes	3 815 422	3 815 422		
Autres	3 815 422	3 815 422		
Avances et acomptes reçus et commandes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 611 537 506	259 537 506	794 000 000	558 000 000

(1) Les intérêts courus non échus s'élèvent à 12 468 683 euros pour 2016

Détail des emprunts :

En millions d'euros	Date d'émission	Échéance	Montant	Capital restant dû	Tranche	Taux fixe	Taux variable	Amortissement du capital
Emprunt ENGIE	07-juil-10	09-juil-20	350	350	200	3,68%		<i>in fine</i>
					150		EURIBOR 1 an + 0,75%	<i>in fine</i>
Emprunt ENGIE	19-sept-11	19-sept-18	344	344	229	3,22%		<i>in fine</i>
					115		EURIBOR 1 an + 0,92%	<i>in fine</i>
Emprunt ENGIE	28-sept-12	28-sept-19	100	100	66	2,39%		<i>in fine</i>
					34		EURIBOR 1 an + 1,041%	<i>in fine</i>
Emprunt ENGIE	18-mai-15	18-mai-25	558	558	558	1,38%		<i>in fine</i>
Total			1 352	1 352				

Les emprunts conclus en 2010, 2011 et 2012 ont permis le financement des investissements de STORENGY dans le cadre de ses activités de construction. Le nouvel emprunt souscrit en mai en 2015 à hauteur de 558 000 000 euros a permis à STORENGY SA de refinancer ses filiales.

Note 12 - Charges à payer par postes du bilan = 178 506 319 euros

Charges à Payer	2016	2015
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit et du Groupe ENGIE	12 468 683	12 895 411
Emprunts & dettes financières diverses	4 490 400	4 431 600
Fournisseurs	129 588 946	145 557 259
Dettes fiscales & sociales	31 958 290	36 942 025
Autres dettes		0
TOTAL	178 506 319	199 826 296

Note 13 – Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel de STORENGY

Détail des Engagements Sociaux	2016	2015
Retraites	41 763 773	37 559 469
Départs Volontaires des Entreprises		
Retraites + DVE	41 763 773	37 559 469
Indemnité de fin de carrière / Indemnité de mise à la retraite	8 127 101	7 195 886
Secours Immédiat	7 504 101	6 226 028
Indemnité compensatrice des frais d'étude	202 958	203 907
Avantage en nature	105 504 137	92 835 007
Indemnité congés exceptionnels	2 242 275	2 259 604
Total Avantages Post Emploi	123 580 572	108 720 432
Rentes Accidents du travail / Maladies professionnelles et aide amiante	7 890 542	7 404 994
Invalidité (hors Invalidité suite à Incapacité temporaire)	1 943 716	1 741 923
Incapacité temporaire (long. Maladies)	108 431	171 067
Invalidité suite Incapacité temporaire	278 881	275 823
Médailles	1 522 602	1 241 134
Total Avantages Long Terme	11 744 172	10 834 941
Total Engagements Bruts	177 088 517	157 114 842
Dont :		
- Provisonnés (*) (cf. Note 10)	13 707 566	12 818 722
- Couverts par des contrats d'assurance (valeur de marché)	44 071 172	40 843 071

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées en relation avec des actuaires indépendants. Les taux pondérés des principales hypothèses actuarielles sont présentés ci-après :

	Retraites		Autres avantages à l'emploi		Avantages à long terme		Total des engagements	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Taux d'actualisation	2,35%	2,82%	2,06%	2,60%	1,67%	2,22%	2,11%	2,64%
Taux d'inflation	1,83%	1,76%	1,83%	1,75%	1,81%	1,73%	1,83%	1,75%
Durée résiduelle de service	19,4 ans	16,1 ans	19,4 ans	16,1 ans	12,4 ans	11,9 ans	20,1 ans	18,6 ans

A – PENSIONS DU REGIME DES IEG

Les personnels salariés et retraités des IEG sont, depuis le 1er janvier 2005, affiliés de plein droit à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIIEG). La CNIIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Sécurité sociale, et du Budget. Les conditions de détermination de droits à la retraite, fixées par le statut national du personnel (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics. Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en modifier les termes.

Les droits spécifiques passés (droits au 31 décembre 2004) des activités non régulées sont financées par les entreprises des IEG dans les proportions définies par le décret n° 2005-322 du 5 avril 2005 soit pour ENGIE SA 3,25% des engagements « droits spécifiques passés » de l'ensemble des entreprises des IEG.

Les droits spécifiques du régime constitués depuis le 1er janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

1. Les obligations financières de STORENGY

En application de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, à compter du 1er janvier 2005, les obligations financières de ENGIE SA sont les suivantes :

- verser à la CNEIG sa quote-part des cotisations dues aux régimes de retraites de droit commun, cotisations que la CNEIG reverse à la CNAV, l'AGIRC et l'ARRCO ;
- verser à la CNEIG sa contribution au financement des prestations servies excédant les droits relevant des régimes de droit commun et non financées par la contribution tarifaire ;
- verser à la CNEIG sa quote-part des contributions exceptionnelles, forfaitaires et libératoires dues à la CNAV, à l'AGIRC et à l'ARRCO et non financées par la CTA ;
- verser à la CNEIG sa quote-part des dépenses de gestion administrative de cette dernière ainsi que des charges de compensation avec les autres régimes légaux de retraite et des prestations relatives aux risques invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles ;
- en tant que fournisseur de gaz et d'électricité (et le cas échéant d'acheminement de gaz), collecter et reverser à la CNEIG les contributions tarifaires.

La revalorisation des pensions et des rentes d'invalidité est calculée, depuis le 1er janvier 2009, sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

2. Mode de calcul des engagements de retraite

Les engagements de STORENGY SA sont déterminés selon une méthode actuarielle conformément au mode de calcul des engagements présenté dans la recommandation de l'ANC du 7 novembre 2013 (2013-02) Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière : leur évaluation intègre l'ancienneté des agents, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés le cas échéant en fonction de critères caractéristiques des agents des IEG (service actif, nombre d'enfants pour les femmes) ;
- l'évolution des effectifs de retraités, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et, le cas échéant, sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des agents des IEG ;
- les reversions de pensions, dont l'évaluation associe la probabilité de survie de l'agent et de son conjoint, et le taux de matrimonialité relevé sur la population des agents des IEG.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;
- ils sont déterminés pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, relevant du régime des IEG ou s'agissant des régimes ex Suez pour l'ensemble des salariés et retraités bénéficiaires de ces régimes ;
- les écarts actuariels sont immédiatement pris en compte.

Au 31 décembre 2016, les engagements au titre des retraites sont évalués à 41 763 773 euros et sont couverts à hauteur de 94 % par des contrats d'assurance.

B - LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs des IEG :

- Avantages postérieurs à l'emploi :
 - l'avantage en nature énergie,
 - les indemnités de fin de carrière,
 - les congés exceptionnels de fin de carrière,
 - les indemnités de secours immédiat,
 - les indemnités compensatrices de frais d'études.
- Avantages à long terme :
 - les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,
 - les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité,
 - les médailles du travail,
 - l'aide bénévole amiante.

Les principaux engagements sont décrits ci-après.

1. L'avantage en nature énergie

L'article 28 du statut national du personnel des IEG prévoit que l'ensemble des agents (actifs et inactifs) bénéficie d'un régime d'avantage en nature énergie. Cet avantage recouvre la fourniture de gaz et d'électricité à tarif préférentiel.

L'engagement relatif à la fourniture de gaz aux agents d'ENGIE SA et d'EDF correspond à la valeur actuelle probable des kWh à fournir aux agents ou à leurs ayants droit pendant la phase de retraite, valorisée sur la base du coût de revient unitaire. À cet élément s'ajoute la valeur probable du prix de l'accord d'échange d'énergie avec EDF

Au 31 décembre 2016, les engagements au titre de l'avantage énergie sont évalués à 105 504 137 euros.

2. Les indemnités de fin de carrière

Depuis le 1er juillet 2008, les agents (ou leurs ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent) perçoivent, lors de leur départ en retraite, une indemnité de fin de carrière progressive en fonction de leur ancienneté dans les IEG.

La méthode retenue pour évaluer l'engagement que représentent les indemnités de fin de carrière est celle des « unités de crédits projetées ».

Au 31 décembre 2016, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont évalués à 8 127 101 euros et sont couverts à hauteur de 57 % par des contrats d'assurance.

3. Les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles

Les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les prestations couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle.

Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

Au 31 décembre 2016, les engagements au titre des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles sont évalués à 7 660 943 euros.

C - PROVISIONS

STORENGY provisionne les rentes accidents du travail et maladies professionnelles et rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité en cours de service à la clôture de l'exercice et les prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Les provisions pour avantages au personnel s'établissent à 13 707 566 euros au 31 décembre 2016 détaillées comme suit :

Engagements correspondants à....	2016	2015
Des droits déjà ouverts		
Accidents du travail et maladies professionnelles (y compris amiante)	7 890 542	7 404 994
Pensions d'invalidité		
▪ Incapacité temporaire	108 431	171 067
▪ Invalidité (hors invalidité suite à incapacité temporaire)	1 943 716	1 741 923
Des prestations dues pendant la période d'activité des salariés		
Congés exceptionnels de fin de carrière	2 242 275	2 259 604
Médailles du travail	1 522 602	1 241 134
TOTAL	13 707 566	12 818 722

D - CONTRATS D'ASSURANCE

Les engagements de retraites et d'indemnités de fin de carrière de STORENGY sont couverts par des contrats d'assurance dont la gestion des fonds a été confiée à des sociétés de gestion d'actifs.

Des versements ont été effectués en 2016 sur ces fonds assurantiels pour un montant de 4 825 000 euros en couverture des droits spécifiques retraites validés au cours de l'exercice.

Des indemnisations ont été versées par le fonds sur 2016 pour un montant de 3 187 000 euros.

En euros	2016	2015
Primes Externalisation		
IFC	375 000	412 000
Retraite	4 450 000	4 930 000
Total	4 825 000	5 342 000

En euros	2016	2015
Indemnisation du Fonds		
IFC	533 000	282 000
Retraite	2 654 000	2 533 000
Total	3 187 000	2 815 000

La juste valeur de ces contrats au 31 décembre 2016 est de 44 071 172 euros dont 39 418 534 euros concernent les retraites et 4 652 638 euros concernent les IFC.

E - REGIME DE RETRAITE SUPPLEMENTAIRE A COTISATIONS DEFINIES

Les salariés relevant du régime des IEG bénéficient par ailleurs, d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies mis en place en 2009. Les cotisations patronales versées à ce titre s'élèvent à 900 192 euros en 2016.

Note 14 – Droit individuel à la Formation

Dans la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale, les pouvoirs publics ont exprimé leur volonté de renforcer les salariés comme acteurs de leur orientation professionnelle.

Cette loi a pour ambition d'accroître le niveau de qualification de chacun et de sécuriser les parcours professionnels. Elle a pour cela instauré une nouvelle modalité d'accès à la formation : le Compte Personnel de Formation (CPF), qui a remplacé le Droit Individuel à la Formation (DIF) au 1er janvier 2015.

Le CPF permet de capitaliser des heures de formation à hauteur de 150 heures maximum, (à raison, 24 heures par an pendant 5 ans, puis de 12 heures pendant 2,5 ans).

Par ailleurs, le solde des heures acquises au titre du DIF au 31 décembre 2014 sont cumulables avec les heures acquises au titre du CPF et utilisables jusqu'au 31 décembre 2020 aux conditions du CPF.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 15 – Ventilation du chiffre d'affaires = 882 554 934 euros

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du Chiffre d'Affaires (montant HT)	2016	2015
Production vendue de biens	354 637 113	399 984 805
Prestations expertise et service	3 118 875	3 251 319
Prestations interfaces techniques	12 905 836	13 511 702
Accès des tiers aux stockages	470 965 146	534 953 788
Prestations de stockage et d'équilibrage	30 483 527	34 609 403
Autres prestations de services	8 556 189	9 301 628
Autres recettes	1 888 249	3 628 760
RRR accordés sur Accès des Tiers aux Stockages	0	0
TOTAL	882 554 934	999 241 405

Note 16 – Autres achats et charges externes = 149 977 365 euros

Autres achats et charges externes	2016	2015
Achats non stockés de matière et fournitures	16 485 785	16 922 202
Frais accessoires incorporés aux achats	3 291 263	3 181 664
RRRO sur achats	-9 367	-14 733
Sous-traitance générale	3 123	17 551
Redevances de crédit-bail	0	-2 400
Locations	4 462 140	3 702 627
Charges locatives	1 010 274	1 042 445
Entretien et réparations	16 256 999	14 804 178
Primes d'assurance	6 258 782	7 033 031
Etudes et recherches	4 902 480	4 104 858
Services extérieurs divers	654 734	393 055
Personnel extérieur à l'entreprise	2 822 395	2 886 766
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 516 435	2 683 543
Publicité, publications, relations publiques	957 857	268 334
Transports de biens et transports collectifs du perso	1 537 118	506 957
Déplacements, missions et réceptions	2 501 682	2 856 624
Frais postaux et de télécommunications	340 257	419 395
Services bancaires et assimilés	72 964	55 030
Autres services extérieurs divers	85 912 445	89 412 443
TOTAL	149 977 365	150 273 568

Frais de R&D	2016	2015
Etudes intéressant le secteur technique	1 846 444	1 123 659
Depenses de recherche fondamentale et étude expérimentale	3 056 035	2 944 196
Etudes secteur commercial et la com interne	0	37 003
TOTAL	4 902 480	4 104 858

Les activités de recherche et de développement de STORENGY sont notamment effectuées par la Direction de la Recherche et de l'Innovation d'ENGIE, à travers des partenariats sous forme de projets et d'assistance scientifique et technique.

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en « Autres achats et charges externes ».

**Note 17 – Dotations et reprises sur amortissements et provisions d'exploitation,
Transfert de charges**

Dotations et reprises d'amortissements	2016	2015
Dotation aux amortissements linéaires	(92 735 378)	(90 849 658)
Reprise sur amortissements	0	0
TOTAL	(92 735 378)	(90 849 658)

Dotations et reprises de provisions et de dépréciations	2016	2015
Provisions relatives au personnel (<i>dotations</i>)	(906 173)	(260)
Provisions relatives au personnel (<i>reprises</i>)	17 329	835 210
Provisions pour litiges (<i>dotations</i>)	(11 315 253)	(513 000)
Provisions pour litiges (<i>reprises</i>)	0	4 682 566
Provisions pour dépréciation des stocks (<i>dotations</i>)	0	(901 493)
Provisions pour dépréciation des créances clients (<i>dotations</i>)	0	0
Provisions pour charges diverses (<i>dotations</i>)	(585 000)	0
Provisions pour effort construction (<i>dotations</i>)	0	0
Provisions pour effort construction (<i>reprises</i>)	0	200 000
TOTAL	(12 789 097)	4 303 023

Transferts de charges	2016	2015
Transferts de charges	462 745	1 026
TOTAL	462 745	1 026

Note 18 – Résultat financier = - 16 258 178 euros

	Charges 2016	Produits 2016	Net 2016	Net 2015
Revenus des titres de participation (1)		10 957 249	10 957 249	8 891 355
Intérêts, charges et produits assimilés (2)	(27 743 910)	214 078	(27 529 832)	(25 490 153)
Arrondis de conversion	(2 734)		(2 734)	(4 373)
Résultat de change	(402 759)	61 817	(340 941)	58 882
Autres produits financiers (3)		658 578	658 578	878 024
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	(499)		(499)	946 649
Abandons de créances immobilisées				(950 000)
TOTAL	(28 149 900)	11 891 722	(16 258 178)	(15 669 615)

- (1) Les revenus des titres de participation 2016 correspondent à la quote-part de résultat 2015 versée du GIE Géométhane et comptabilisée en 2016 à l'issue de l'approbation des comptes 2015 par l'Assemblée Générale du GIE.
- (2) Les charges d'intérêts sur emprunts souscrits auprès d'ENGIE Finances représentent 27 743 933 euros.
- (3) Produits financiers relatifs à une garantie maison mère consentie à un fournisseur de sa filiale STORENGY UK

Note 19 – Formation du Résultat Exceptionnel = - 42 854 297 euros

	Charges 2016	Produits 2016	Net 2016	Net 2015
Sorties et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (1)	(1 325 148)	4 583	(1 320 564)	(876 409)
Cessions d'immobilisations financières				(3 200)
Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles				107 840 859
Transfert des dépréciations en amortissements (2)	(13 950 088)	13 950 088	0	0
Amortissements dérogatoires	(56 687 204)	15 051 106	(41 636 099)	(53 266 839)
Provisions pour risques sur participations				1 086 208 600
Dépréciation des Titres de Participation			0	(1 221 799 400)
Autres		102 366	102 366	24 763
Total	(71 962 440)	29 108 143	(42 854 297)	(81 871 625)

- (1) Les charges nettes liées aux sorties et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles d'actifs correspondent principalement à des mises au rebut pour un montant de 1 022 453 euros et des abandons de projets pour un montant de 293 566 euros.
- (2) La baisse du niveau d'amortissement économique du gaz coussin et des autres immobilisations, consécutive aux dépréciations comptabilisées depuis 2010, est neutralisée fiscalement par la constatation simultanée d'un complément d'amortissement déductible et d'une reprise non imposable de la dépréciation pour le même montant.

Note 20 – Impôt sur les bénéfices = 41 283 236 euros

Niveau de Résultat	Avant impôt	Réintégrations/Déductions	Impôt
Résultat d'exploitation	190 788 193	3 744 873	66 959 040
Résultat financier	(16 258 178)	(4 105 014)	(7 011 726)
Résultat exceptionnel	(42 854 297)	(14 052 454)	(19 594 891)
Résultat des sociétés fiscalement transparentes		10 489 930	3 612 032
Reserve spéciale de participation	(3 733 885)	(1 027 927)	(1 639 651)
Impôt sur les sociétés (1)	(41 283 236)	41 283 236	(1 041 569)
TOTAL	86 658 597	36 332 643	41 283 236

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2016 s'élève à 34,43%. Il inclut la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% instituée en 2000.

La contribution exceptionnelle qui s'élevait à 10,7% de l'IS depuis la loi de finances 2014 a été supprimée avec la loi de finances 2015 pour les sociétés clôturant à compter du 31/12/2016.

Pour l'essentiel, les réintégrations et déductions effectuées sur l'imprimé 2058A de la liasse fiscale concernent la réserve spéciale de participation, la quote-part de résultat du GIE Géométhane, la C3S, la quote-part de 25% des charges d'intérêts et des provisions et dépréciations non déductibles.

- (1) Le poste Impôt sur les Sociétés de (1 041 569) euros intègre :
- Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pour (604 175) euros
 - La régularisation de l'Impôt Société 2015 pour (437 394) euros.

Utilisation du CICE 2015 :

Au titre de l'exercice 2015, STORENGY a bénéficié d'un crédit d'impôt compétitivité emploi de 581 365 euros.

Cette somme a contribué à poursuivre le financement d'efforts en matière de prospection de nouveaux marchés et de transition écologique et énergétique en France, notamment la Géothermie. Elle a par ailleurs permis de développer des outils de modélisation visant à accroître la connaissance des outils industriels, et développer l'ingénierie de réseau et l'intégrité des canalisations.

Note 21 – Régime de l'intégration fiscale

L'option pour le régime de l'intégration fiscale a été souscrite entre ENGIE et STORENGY à compter du 1^{er} janvier 2008. La convention est applicable à partir de cette date à tous les exercices d'appartenance au Groupe.
L'intégration fiscale n'engendre pas d'écart entre la charge d'impôt figurant dans les comptes de l'entreprise et la dette afférente.

Note 22 – Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	2016	2015
Résultat net de l'exercice	86 658 597	103 126 532
Impôts sur les bénéfices	41 283 236	73 224 401
Résultat comptable avant impôts	127 941 833	176 350 933
Variation des prov. Réglementées	41 636 099	53 266 839
Résultat hors impôts et dérogatoire	169 577 931	229 617 772

Note 23 – Trésorerie

	2016	2015
Disponibilités	593 542	1 066 534
Solde créditeur de banque et concours	(553 219)	(15 569)
Trésorerie courante	40 323	1 050 965

Note 24 – Engagements hors bilan

	Engagements donnés	Engagements reçus
Engagements d'achat de gaz	367 910	
Engagements de vente de gaz		92 772 620
Engagements d'investissements	30 533 204	
Engagements sur commandes d'exploitation	16 612 773	
Engagements sur garanties/cautions (1)		18 886 724
Autres engagements (2)	127 065 478	

(1) Pour info : Engagements sur garanties/cautions se décompose comme suit :

- Garanties ATS	13 067 339
- Garanties reçues des fournisseurs	5 819 386

(2) Les autres engagements concernent principalement:

- trois garanties maison mère données à des fournisseurs de la filiale STORENGY UK détenue indirectement à 100 % par STORENGY SA représentant 119 973 648 € à fin 2016
- la garantie sur le loyer actualisé et restant à courir du bâtiment de Bois-Colombes utilisé par STORENGY jusqu'à la fin du bail prévu en 2018 pour 5 483 280 €

Note 25 – Effectifs

Les effectifs statutaires et non statutaires au 31 décembre 2016 s'établissent à 848 salariés.

	2016	2015
Cadres	317	305
Maitrises	528	529
Exécutions	3	3
TOTAL	848	837

L'effectif moyen annuel est de 856 salariés en 2016; il était de 825 salariés en 2015.
L'effectif moyen payé est de 788 salariés en 2016; il était de 804 salariés en 2015.

Note 26 – Rémunération des organes de direction et d'administration

en €	2016	2015
Organes d'administration (1)	5 334	-
Organes de direction (2)	-	-

- (1) Montant des jetons de présence, avant prélèvements, versés au titre de l'exercice
(2) Information non fournie car elle permettrait d'identifier la situation d'un seul membre déterminé (article R. 123-198-1° du code de commerce).

Note 27 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes inscrit au compte de résultat n'est pas fourni en annexe dans la mesure où les annexes consolidées du groupe ENGIE mentionnent cette information.

Note 28 – Identité de la société mère consolidante

ENGIE SA est la société mère consolidant les comptes de STORENGY SA

Dénomination et siège social	Forme juridique	Capital	% de détention
ENGIE 1 PLACE SAMUEL DE CHAMPLAIN 92 400 COURBEVOIE	SA	2 435 285 011	100%

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En euros

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par storengy	Cautions et avals donnés par storengy	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé (2016)	Résultat du dernier exercice écoulé (2016)	Dividendes encaissés par Storengy dans l'exercice
A – Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
STORENGY International	1 100 000	(135 434 650)	100	1 320 100 000	98 197 000	0	0	1 074 757	(791 956)	0
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
GIE GEOMETHANE	190 000 000	0	50	95 000 000	95 000 000	0	0	45 008 500	21 240 118	10 957 249
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										